

CASE NO: ICR-98-41-T
EXHIBIT NO: DK 74
DATE ADMITTED: 23-9-2004
TENDERED BY: D. DEGLI
NAME OF WITNESS:

PROCES VERBAL

Rencontre avec le Professeur Filip REYNTJENS

Le 17 Juin 1998 à 10 Heures (08 Heures GMT) Maître Jean Yaovi DEGLI s'est rendu, sur rendez-vous à Anvers au domicile du Professeur Filip REYNTJENS, Professeur d'Université, Spécialiste du Rwanda, pays qu'il connaît et sur lequel il travaille depuis 22 ans. Le Professeur REYNTJENS est en effet arrivé pour la première fois au Rwanda en Juillet 1976. Quelquefois il n'y a fait que des séjours brefs, mais il y est fréquemment depuis lors. La rencontre avait pour objet de discuter sur les questions concernant le Rwanda et particulièrement les massacres qui y ont été perpétrés en 1994. La demande de rendez-vous faite par Maître DEGLI l'a été dans le cadre de la mission de défense du général KABILIGI qu'il assure devant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda.

Aux différentes questions posée par Maître DEGLI au Professeur REYNTJENS, les réponses suivantes ont été recueillies :

SUR LE GENERAL KABILIGI

Le Professeur REYNTJENS pense que le Général KABILIGI est un bon Officier, un professionnel qui a défendu son pays contre une force venue de l'étranger, en l'occurrence l'Armée Patriotique Rwandaise, bande armée du Front Patriotique Rwandais (FPR). A l'avis du Professeur, le Général KABILIGI, comme ^{d'autres} ~~la grande majorité des~~ membres de la gendarmerie et des forces armées Rwandaises n'a pas participé aux massacres intervenus au Rwanda et n'y est pas impliqué. Le Général KABILIGI ne fait pas partie ni des planificateurs ni des exécutants des massacres au Rwanda à la connaissance du Professeur REYNTJENS.

N'étant pas membre de l'AKAZU et n'ayant pas d'affinité avec les responsables politiques, le Général KABILIGI n'a pas la possibilité d'être mêlé aux actes ou stratégies développés dans l'entourage du Président HABYARIMANA ou par ses proches.

LA CULTURE DU MENSONGE AU RWANDA ET LES TEMOINS DE L'ACCUSATION

En ce qui concerne les témoins Rwandais qui viennent charger les accusés devant le Tribunal Pénal International ou même devant les tribunaux Rwandais, le Professeur REYNTJENS pense qu'il s'agit pour une ^{certaine} ~~grande~~ part de manipulation. Des Syndicats de délateurs sont créés au Rwanda dont les plus connus sont IBOUKA ou AVEGA.

ARB (Association des Réfugiés de Entana)

36

Certains

~~Ils sont très dangereux. Les gens sont payés et sont entraînés pour témoigner, et surtout pour mentir. Dans le même temps, il est difficile d'avoir des témoins à décharge au Rwanda pour les personnes accusées de génocide.~~

Pour le Professeur, les Rwandais sont de «Brillants menteurs. Ils appellent ça «bien parler».

A la fin des années 1970, le Professeur REYNTJENS dit avoir assisté à l'apprentissage du mensonge par les enfants.

L'enfant était amené à mentir sur un sujet donné et s'il arrivait à bien monter son histoire, on l'applaudissait. Mentir fait donc partie d'une culture.

L'article d'un missionnaire hollandais nommé OVI:RDULVI sur ~~le mensonge~~ *(la fonction de la langue)* au Rwanda montre bien comment un Rwandais à qui on pose une question réagit par rapport à cette question. Celui qui répond se positionne toujours par rapport à la question et à l'éventuelle récompense.

Il en résulte toute la fragilité des témoignages recueillis devant le TPIR qui méritent un véritable décryptage culturel afin d'apprécier à juste titre leur valeur probante.

SUR LES MASSACRES

Le Professeur affirme que dès l'invasion en Octobre 1990, tout ce qui est arrivé notamment les massacres qui ont eu lieu au Rwanda étaient prévisibles. L'histoire du pays le permet assez aisément.

Le Professeur REYNTJENS affirme que dès Octobre 1990, il avait pris contact avec des gens côté FPR pour attirer leur attention sur les dangers. Ceux-ci ont affirmé être au courant des suites mais exprimaient leur volonté de ne pas faire autrement au motif qu'on ne fait pas des omelettes sans casser les oeufs.

Le FPR semblait en réalité se foutre complètement des risques de massacre des Tutsi.

Les attaques du FPR ~~créaient donc des conditions de~~ *créaient donc des conditions propices au* génocide.

La prise de conscience des responsables du FPR de ce que les Tutsi allaient être massacrés est d'autant plus évidente qu'aujourd'hui les Tutsi qui sont des rescapés des massacres sont considérés comme des citoyens de seconde zone.

S'il n'y avait pas eu l'invasion du FPR, il n'y aurait pas eu génocide. Ceux qui avaient fui en 1959 ou après estimaient que ceux qui sont restés au Rwanda sont des traîtres. Il en résulte que leur massacre constituait le cadet des soucis du FPR.

SUR LA PLANIFICATION

Le Professeur estime qu'elle a eu effectivement lieu. ~~Certes, elle ne justifie pas l'ampleur des massacres. Il n'en demeure cependant pas moins que les tueries avaient été bel et bien planifiées.~~ Seulement la violence est devenue ensuite ~~criminelle~~ *plus complexe, vraiment criminelle.* Par exemple ceux qui voulaient s'approprier des biens des autres ont tôt fait d'assassiner ceux-ci.

Un exemple sur une colline donnée par une des assistantes du Professeur REYNTJENS paraît édifiant à ce sujet. En effet, sur cette colline, plusieurs personnes ont été tuées, dont une seule est Tutsi et toutes les autres Hutus. Il est évident que ces personnes n'ont pas été assassinées dans le cadre du génocide mais, ~~par des~~ *parce qu'ils étaient considérés comme des* «emmerdeurs». Des gens qui avaient des parcelles de

terrain plus grandes ou des revenus plus élevés ont été tués par ceux qui les jalouaient ou convoitaient leurs biens. Ceci montre bien qu'il faut relativiser et distinguer la violence criminelle des tueries commises dans le cadre stricte du génocide.

Il y a eu également un effet d'entraînement important.

En effet, les Rwandais sont très conformistes. Celui qui émerge est mal vu. On fait ce que font les autres. Le peuple Rwandais est très discipliné, très administré, très quadrillé. Le Rwanda est un vieil Etat avant la colonisation. Il y a eu donc dans le cadre des massacres, une combinaison de la performance administrative et du conformisme social pour donner le résultat de l'ampleur des massacres.

Dans le cadre de la planification, il y a eu en réalité un mélange de cinq éléments :

Dès Septembre 1992, le Professeur REYNTJENS avait une liste de douze personnes. Mais après cette date les choses ont plus évolué avec des entrées et des sorties de cette liste. Elle n'a donc pas été une liste immuable. Le noyau central des planificateurs était composé d'une trentaine de personnes dont KABILIGI ne faisait pas partie.

Parmi les officiers supérieurs, il y avait BAGOSORA, MPIRANYA, le Lieutenant Colonel NKUNDIYEZE, Commandant du bataillon de reconnaissance.

Il n'y avait pas non plus le Major NTABAKUZE qui s'était plutôt employé à limiter les dégâts mais cyprien KAYUMBA y figurait.

Il n'y avait pas non plus RUSATIRA, GATSINZI, MURASAMONGO, BIZIMUNGU, NDINDILYIMANA.

Quand on voit le document de la déclaration du 12 Avril 1994, on remarque que c'est un document anti gouvernement intérimaire. Certaines des personnes ont signé la déclaration de Kigeme.

La planification a été progressive. Certes il n'y a pas eu à un moment précis une résolution invitant à préparer et exécuter un génocide. Mais il y a eu dès 1990, une mise en place progressive d'un appareil et d'une idéologie génocidaire.

Dès les événements de MURAMBI à Kigali, on note clairement qu'il y avait une déstabilisation programmée. On notait clairement les premiers signes d'un relais entre une structure centrale et des exécutants.

Fin 1992 et début 1993 il y a eu des événements au Nord-Ouest. Il y a eu également le blocage dans la mise en place des institutions et l'assassinat de Melchior NDADAYE, le Président du Burundi. Ces blocages ont eu lieu de part et d'autre.

Dès janvier 1994, on a voulu que toutes les institutions soient mises en place mais l'une ou l'autre des parties essayait de bloquer la chose.

La raison de ces blocages, c'est que les deux parties sont désormais dans un champ politique qui, de tripolaire (avec le MNRD, l'opposition Démocratique et le FPR) est devenu bipolaire. Désormais chacune des parties voulait obtenir la minorité de blocage. C'était une arithmétique serrée se jouant souvent autour d'un seul poste au gouvernement et à l'assemblée.

En tout on a dénombré six à sept blocages.

SUR L'ARMEE

En ce qui concerne l'armée, les effectifs étaient assez limités jusqu'en 1990. L'armée Rwandaise comptait environ six mille hommes contre environ trois mille pour l'Armée Patriotique Rwandaise.

Cette armée connaîtra une augmentation assez rapide avec, évidemment des problèmes de formation et de discipline.

Avant 1990, l'armée Rwandaise était bien entretenue. Mais après cette date, elle a eu des difficultés et a été mal entretenue.

La formation a été des plus sommaires. Environ deux à trois semaines de formation. Il avait été demandé à chaque bourgmestre de fournir un contingent d'environ cent cinquante personnes. Ceux-ci sélectionnaient évidemment ceux dont on voulait se débarrasser.

Cette manière de recruter a eu pour effet d'introduire dans la vie militaire des faits négatifs. Mais le plus dangereux est qu'en même temps que le nombre augmentait, la logistique ne suivait pas.

Par ailleurs, le manque de formation adéquate, d'encadrement approprié, le manque de contrôle et l'indiscipline, faisaient que la plupart des militaires rentraient avec armes et bagages et vendaient leurs armes et leurs munitions.

Cette situation a provoqué une prolifération des armes de toute sorte sur le terrain.

Cette défaillance énorme est due au passage rapide d'une armée de six mille hommes à une armée de trente mille hommes.

Il n'y avait pas assez d'officiers pour commander. Les lieutenants commandaient des bataillons alors qu'il fallait au moins un major pour ce faire.

SUR LA DEFENSE CIVILE

L'initiative de la défense civile a été limitée aux communes du Nord, notamment celles du front. Il y a une différence entre le recrutement pour l'armée fait par l'Etat major et la défense civile faite par les bourgmestres. Ce recrutement était dangereux.

La défense civile, pense le Professeur REYNTJENS, n'a pas été mise en place pour commettre le génocide mais pour empêcher l'avancée du FPR.

Mais cette initiative a pu servir et favoriser certaines choses. L'initiative de la défense civile a été prise par le Général NSABINAMA qui n'était pas un génocidaire.

SUR LES PROBLEMES DE DISCIPLINE AU SEIN DE L'ARMEE

Avec l'augmentation des effectifs de l'armée, les problèmes d'encadrement et d'effectif, le problème de discipline était devenu très grave.

L'exemple le plus éloquent est le fait que plusieurs officiers, dans le cas des casques bleus belges, ont tenté d'arrêter les massacres. Ils ont dû fuir le camp de Kigali eux-mêmes. Ils n'auraient dans tous les cas pu s'interposer pour empêcher ces tueries.

Il y avait au camp Kigali une unité en mutinerie même BAGOSORA n'a pas osé aller à ce camp quand le massacre des casques bleus belges avait commencé.

Toutefois, cette indiscipline ou la mutinerie n'expliquent pas le comportement de la garde présidentielle.

Celle-ci a opéré selon les ordres et de façon systématique. Les militaires de cette unité ont été de maison en maison. Ce n'est donc pas du tout une mutinerie, les opérations qu'elle a conduites ont duré de façon systématique pendant des jours. Vers le 18 ou le 19 Avril, la garde présidentielle est arrivée à Butare. Elle a eu une activité très organisée.

Sur le plan de la composition et de l'organisation, la garde présidentielle est composée essentiellement de gens du Nord-Ouest. C'est-à-dire de la région du Président HABYARIMANA. Ses membres étaient donc très loyaux au Président.

~~Il n'obéissent à personne.~~ Dans la pratique, la garde présidentielle opérait ou exerçait en dehors de toute structure de commandement de l'Etat major. Son véritable commandant pendant les événements était BAGOSORA, pourtant officier à la retraite.

Dans ce pays l'organigramme officiel n'est pas l'organigramme effectif.

On remarque la même chose dans les ministères.

Pour le Général KABILIGI, il est impossible de donner des ordres à la garde présidentielle pour quoi que ce soit, et notamment de lui ordonner de se retirer. Cela est totalement impossible. Seul BAGOSORA le peut.

SUR LA RESPONSABILITE EN MATIERE DE MAINTIEN DE L'ORDRE

L'armée au Rwanda, comme partout ailleurs, n'a pas pour rôle le maintien de l'ordre intérieur.

La gendarmerie a reçu dans le cadre du processus démocratique une formation pour ce faire. Par ailleurs, sur le plan des effectifs, il n'y avait que trois à quatre bataillons à Kigali : le bataillon paracommando, la garde présidentielle, le bataillon de reconnaissance.

Dès le déclenchement de la guerre, ^(la plupart de) ces unités étaient au front. Il n'y avait donc pas beaucoup de personnes pour mettre fin aux massacres au niveau de l'armée.

L'armée était donc occupée à faire la guerre alors qu'une de ses parties (notamment la garde présidentielle) participait aux massacres.

Pour la gendarmerie, on peut dire que certains ont voulu mettre fin aux massacres. Mais les instructions ont été floues. D'après les soldats belges de la MINUAR, les gendarmes n'ont rien voulu faire.

SUR LE RAPPORT DE DEGNI SEGUI ACCUSANT L'ARMEE DE REFUSER L'INTERVENTION

Dans ses premier et deuxième rapports, DEGNI SEGUI a vu les choses d'un seul côté. Après, il a évolué à telle enseigne d'ailleurs que le FPR a arrêté son travail.

Les deux premiers rapports sont inspirés de l'idée des bons et des méchants.

Du côté des forces armées Rwandaises, on a essayé d'obtenir un cessez-le-feu. Environ trois à quatre projets ont été réalisés sous l'initiative du Général DALLAIRE. Les forces armées Rwandaises demandaient qu'on les laisse essayer de rétablir l'ordre.

Il y a même un ancien militaire canadien qui, à cette occasion avait rédigé un projet de texte à ce sujet.

SUR LA DISCIPLINE & LA SUBORDINATION DES INTERAHAMWE

La discipline des interahamwé était comme celle des armées. Ils n'obéissent pas à n'importe qui. Ceux qui commandaient en premier étaient BAGOSORA et RENZAHO. Il y avait ensuite et directement des responsables comme RUTAGANDA et KAJUGA le Président qui commandaient.

Le Professeur REYNTJENS ne croit pas qu'un officier des forces armées Rwandaises en tant qu'officier ait jamais donné des ordres aux interahamwé, mais certains l'ont sans doute fait. En ce faisant, ils devenaient chefs de milice.

SUR LA MINUAR

La règle 17 dit que la MINUAR doit intervenir lorsque des crimes contre l'humanité se commettent.

La gendarmerie qui travaillait avec elle avait une position ambiguë.

La MINUAR a été affaiblie. Le bataillon le plus performant était le bataillon belge. Un autre bon bataillon mais mis dans le Nord était le bataillon ghanéen.

Le bataillon Bangladesh était une catastrophe. Dans les règles, la MINUAR pouvait s'interposer mais dans la pratique, elle n'a pas de logistique, de moyens adéquats pour ce faire.

SUR LE FPR

Dès le déclenchement de la guerre, ses renforts sont arrivés très rapidement à Kigali. Ils se sont infiltrés.

Le FPR avait depuis introduit des renforts et des armes. Ceci se faisait à l'occasion des déplacements entre Mulindi et le CND à Kigali.

Ses troupes étaient plus armées que ce que permettaient les accords, notamment en ce qui concerne les armes lourdes et les missiles.

C'est ce qui explique que le matin du 08 déjà ses troupes étaient à Rutongo.

Ce sont là les différents points de vue et déclarations du Professeur REYNTJENS lors de la séance de travail qu'il a eue avec Maître DEGLI.

Entretien réalisé à
ANVERS le 17/06/1998

ONT SIGNE

Le Témoin



Le Professeur Filip REYNTJENS

L'enquêteur



Maître, J. V. DEGLI